

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA RENOVATION DES OUVRAGES D'ART

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Des Châtaigniers
Place de l'Eglise
07190 SAINT-PIERREVILLE

TYPE DE MARCHE

Procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des marchés publics

Date et heure limites de remise des candidatures et des offres :

Vendredi 23 septembre 2011 à 17h00

ARTICLE 1. OBJET – DISPOSITIONS GENERALES

1- Objet

Le présent marché a pour objet des missions de maîtrise d'œuvre pour la rénovation deux ouvrages d'art intercommunaux, à savoir le « Pont d'Aleyrac » situé à Saint-Pierreville et le « Pont de Féouzet » situé à Albon d'Ardèche.

Le but de cette maîtrise d'œuvre est d'avoir une étude pour chaque pont afin de connaître précisément les travaux à réaliser et leurs coûts pour, dans le cas où la réalisation des travaux est approuvée par la Communauté de Communes, demander au titulaire du lot n°4 « Ouvrages d'art » du marché public de travaux de voirie de les réaliser.

2- Description et contenu des missions

La Communauté de Communes des Châtaigniers pourra confier au titulaire du présent marché les missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

Élément de mission	Contenu
Etudes de diagnostic (DIA) Tranche ferme	<ul style="list-style-type: none">- Renseigner le maître d'ouvrage sur l'état de l'ouvrage, sur la faisabilité de l'opération et d'établir une estimation financière ;- Etablir un état des lieux ;- Procéder à une analyse technique sur la conformité des équipements techniques aux normes et règlements en vigueur ;- Procéder à une analyse technique sur la résistance de la structure et sur les équipements techniques ;- Etablir un programme fonctionnel de l'utilisation de l'ouvrage ;- Proposer des méthodes de réparation ou de confortement assorties de délais de réalisation et de mise en œuvre ;- Proposer des études complémentaires d'investigation des existants.
Etudes d'avant-projet (AVP) 1 ^{ère} tranche conditionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Confirmer la faisabilité de la solution retenue et déterminer ses principales caractéristiques ;- Proposer une implantation topographique des principaux ouvrages ;- Proposer une décomposition en tranches de réalisation et préciser la durée de la réalisation ;- Permettre au maître d'ouvrage de confirmer la décision de réaliser le projet, d'en arrêter définitivement le programme et d'en déterminer les moyens nécessaires notamment financiers ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir l'estimation du coût prévisionnel des travaux en distinguant les dépenses par partie d'ouvrage et nature de travaux et en indiquant l'incertitude qui est attachée compte tenu des bases d'estimation utilisées ; - Etablir les dossiers à déposer, le cas échéant en vue de l'obtention du permis de construire et autres autorisations administratives nécessaires.
<p style="text-align: center;">Etudes de projet (PRO)</p> <p>2^{ème} tranche conditionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser la solution d'ensemble et les choix techniques, architecturaux et paysagers ; - Fixer les caractéristiques et dimensions des différents ouvrages de la solution d'ensemble ainsi que leur implantation topographique ; - Préciser les dispositions générales et les spécifications techniques des équipements répondant aux besoins de l'exploitation ; - Etablir le coût prévisionnel des travaux décomposés en éléments techniquement homogènes ; - Permettre au maître d'ouvrage d'arrêter le coût prévisionnel de la solution d'ensemble et, de chaque tranche de réalisation, d'évaluer les coûts d'exploitation et de maintenance, de fixer l'échéancier d'exécution et d'arrêter le partage en lots.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

1- Documents à fournir par la Communauté de Communes

La Communauté de Communes mettra à disposition du titulaire tous les documents en sa possession pour la réalisation des études.

2- Documents à remettre par le titulaire

Le titulaire remettra à la Communauté de Communes tous les documents que la réglementation prévoit pour chaque mission et notamment (liste non exhaustive) :

- pour la mission DIA :

- inspections détaillées, levé topographique, étude géotechnique, enquêtes réseaux ;

- diagnostic urbain et paysager ;

- diagnostic sécurité routière ;

- ...

- pour la mission AVP :

- notice descriptive des travaux ;

- évaluation par postes et découpage technico-financier ;

- plan de situation ;

- plan des travaux au 1/200 ;

- coupes types au 1/50 ;
- ...
- pour la mission PRO :
 - CCTP ;
 - détail estimatif ;
 - plans de l'ouvrage avant travaux ;
 - plans de l'ouvrage projeté ;
 - coupes transversales, longitudinales ;
 - définition des matériaux, des calpinages, des mobiliers urbains ;
- ...

A

Le

Le candidat

Lu et approuvé

(nom, prénom, qualité, tampon et signature)

